Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-283503555-20260910-DEL_2026_055BCP-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2026-055BCP DU 10 SEPTEMBRE 2026

MODIFICATION N° 1 AU MARCHE N°2025-012
GROUPEMENT DE COMMANDES FPTSR - SDIS ZONE OUEST

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la délibération du conseil d'administration n°2026-036CA en date du 25 juin 2026 portant délégation d'attribution au président et au bureau du conseil d'administration
Vu le code de la commande publique
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 8 septembre 2026
Vu le rapport présenté ce jour

Le bureau du conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la modification n°1 au marché n° 2025-012, relatif au groupement de commandes pour la fourniture de FPTSR ;**
- **AUTORISE le président à signer tous les documents y afférents.**

Fait à Rennes, le 10 septembre 2026

Le président du conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-283503555-20260910-DEL_2026_055BCP-DE

Le Bureau du conseil d'administration, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est réuni le 10 septembre 2026 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, président du conseil d'administration.

Membres élus avec voix délibérative	
En exercice	5
Présents	5
Pouvoirs	0
Votants	5

Dénombrement des suffrages	
Ne prend pas part au vote	**0**
Pour	**5**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

Titulaires	**Présent**	**A reçu pouvoir de**
Jean-Luc CHENUT, président	**X**	
Isabelle COURTIGNÉ, 1ère vice-présidente	**X**	
Louis PAUTREL, 2ème vice-président	**X**	
Gaëlle MESTRIES, 3ème vice-présidente	**X**	
Teddy RÉGNIER, membre du bureau	**X**	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-283503555-20260910-DEL_2026_055BCP-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

MODIFICATION N°1 AU MARCHE N° 2025-012
GROUPEMENT DE COMMANDES FPTSR SDIS ZONE OUEST

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	REFERENCES : GFCP/BB

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau en commission permanente	Pour délibération	10/09/2026

Par délibération en date du 22 mai 2025, le bureau du conseil d'administration a autorisé la passation de l'accord-cadre n°2025-012 relatif à l'acquisition de fourgons pompe tonne secours routier (FPTSR), conclu dans le cadre d'un groupement de commandes entre les SDIS de la Zone Ouest.

Dans le cadre de l'exécution de ce contrat, plusieurs membres du groupement ont identifié le besoin de disposer de références complémentaires relevant du même périmètre de fournitures que celles initialement prévues au marché.

Afin de répondre à ces besoins, il est proposé par le SDIS 35, coordonnateur du groupement de commandes, d'ajouter de nouvelles références (sous forme d'options techniques) au bordereau des prix unitaires et la fixation des prix unitaires (€ HT) correspondants :

Option technique n°13 : Dévidoir d'attaque	1 903,00 €
Option technique n°14 : Tuyaux écheveaux en bacs amovibles	447,25 €
Option technique n°15 : Tuyaux écheveaux en tiroir coulissant	2 820,00 €
Option technique n°16 : Marquage Battenberg châssis 3800mm	1 248,93 €
Option technique n°17 : Marquage Battenberg châssis 4100mm	1 354,27 €
Option technique n°18 : Citymousse	635,34 €
Option technique n°19 : Rampe avant LED	1 057,07 €

Cette modification :

- ne modifie pas l'objet du marché ;
- ne modifie pas la durée du contrat ;
- ne modifie pas les quantités maximales de l'accord-cadre ;
- ne remet pas en cause les conditions initiales de mise en concurrence.

Les estimations de commandes transmises par les membres du groupement font apparaître une incidence financière prévisionnelle limitée à **0,76 %** par rapport à la simulation financière initiale du titulaire.

Au regard de son objet et de son faible impact financier, cette évolution constitue une **modification non substantielle** du contrat et permet d'assurer la continuité des approvisionnements des membres du groupement tout en évitant le lancement d'une nouvelle procédure pour des besoins connexes au marché existant.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-283503555-20260910-DEL_2026_055BCP-DE

Le projet de modification a été soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 8 septembre 2026. Celle-ci a émis un avis favorable à sa conclusion. Il est proposé au bureau du conseil d'administration d'autoriser le président à signer la modification n°1 au marché 2025-012.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT